



**RÈGLEMENTS RCA17 210003, RCA17 210004,
RCA17 210005, RCA17 210006, RCA17 210007**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE lors de la séance extraordinaire tenue le mardi 7 décembre 2017, à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

Règlement RCA17 210003

Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Wellington pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 et imposant une cotisation.

Règlement RCA17 210004

Règlement sur les subventions à la Société de développement commercial (SDC) Wellington (exercice financier 2018)

Règlement RCA17 210005

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

QUE les dits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Règlement RCA17 210006

Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018)

Règlement RCA17 210007

Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018)

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

QUE copie desdits règlements est déposée au secrétariat de l'arrondissement de Verdun situé au 4555 rue de Verdun, bureau 104, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Fait à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 13 décembre 2017

La Directrice du Bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement,
Caroline Fiset, OMA

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse www.ville.montreal.qc.ca/verdun